

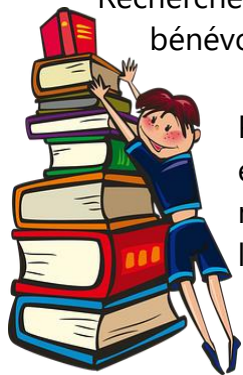
Lettre d'informations de la commune de SOLEYMIEU

#13 – Juin 2022

Brèves

Bibliothèque de l'école

Recherche quelques
bénévoles !!!



Pour ranger
et trier les
nombreux
livres donnés



La hausse des températures n'aura échappé à personne... Ni l'alarmante sécheresse des sols. Ou encore le niveau très bas pour la saison des cours d'eau et des nappes du département. Tous les bassins versants de l'Isère et toutes les unités de gestion souterraines ont donc été placés en niveau 2 d'alerte sécheresse, a annoncé jeudi 16 juin 2022 la préfecture de l'Isère.

Parmi les mesures imposées à tous ? L'interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles. De même que l'interdiction de remplir les piscines de plus de 1 m³ à usage privé et de les remettre à niveau **de 18 heures à 9 heures** du matin. Interdit également désormais de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées, sauf si ce nettoyage est réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel. **Il ne faudra plus non plus arroser entre 11 heures et 18 heures les pelouses et massifs fleuris publics et privés**, les espaces verts publics, les jardins potagers, les stades et terrains de sport.

La préfecture appelle également à la « **réduction de 25 % ou interdiction de 11 heures à 18 heures de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau** »

(Source : <https://www.placegrenet.fr/2022/06/17/secheresse-de-niveau-2-en-isere-la-prefecture-impose-de-nouvelles-mesures-de-restriction>)

Mairie de Soleymieu 38460

23 route de Courtenay

☎ : 04 74 92 81 13

✉ : mairie@soleymieu.fr

📞 Astreinte : 0757482107

Urbanisme

Mercredi après-midi sur RDV

✉ : urbanisme@soleymieu.fr

Horaires d'ouverture saison d'été

Du 18 juillet au 31 juillet

- Lundi - mardi 9h - 12h / 14h - 17h30

Du 1^{er} au 21 Aout

- Fermée

Agenda

SOLEYMIEU
3 Juillet
ESCAPADE GOURMANDE
2ème édition
Parcours de 12km
7 étapes gastronomiques
Avec accord mets-bières
Réservation 06 86 64 50 67
Adultes 25€
de 6 à 15 ans : 15€
Bières de la brasserie du Palais
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé
A consommer avec modération

Directeur de publication
Stéphane BOUCHEX BELLOMIE
Rédaction et mise en page
Virginie MAZOYER

Imprimé par nos soins 420 exemplaires



Compte-rendu Sommaire - Conseil Municipal du 13 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Absents représentés	2
Absents non représentés	2

Début de séance : 18h50 - Fin de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Antonio Fernandes

Suppléante : Virginie Mazoyer

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal présenté à l'unanimité

Délibérations

Délib.2022.06/01 – Stéphane Bouchex-Bellomie
Compensation d'une valeur de 29 € en faveur du Centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu.

Voté à l'unanimité

Délib.2022.06/02 - Micheline Salaün

Admission en non-valeur pour un montant total de 446,40 €.

Voté à l'unanimité

Délib.2022.06/03 – Micheline Salaün

Révision Indemnité d'Administration et de Technicité du personnel communal pour l'année 2022. Le conseil municipal a délibéré 10 votes "Pour" et 1 abstention.

Délibération adoptée.

Délib.2022.06/04

Demande d'aide sociale Cette délibération a été ajournée par le Maire en début Conseil. Voté à l'unanimité

Délib.2022-06/05_Stéphane Bouchex

Fixation des tarifs en régie – Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs garderie et location du foyer pour l'année 2022/2023. Pour la restauration scolaire le tarif sera réexaminé au 31 décembre 2022. Voté à l'unanimité

Délib.2022-06/06_Micheline Salaün

Création de 2 postes permanents à temps non complet de 40/35e (B) et 80/35e (C). Voté à l'unanimité

Délib.2022-06/07_Micheline Salaün

Réduction du temps de travail de 10% d'un agent sur un poste permanent à temps non complet passant de 17h50 à 15h75.

Voté à l'unanimité

Informations

8 – Règlement intérieur : il sera étudié par le groupe RH et présenté au Conseil Municipal du 12 septembre 2022.

9 – Prolongation du temps partiel thérapeutique à 60% jusqu'au 10 octobre 2022

10 – Point sur la situation des contractuelles suite au retour du Comité Technique sur les créations de postes

Questions diverses

Daniel Verger :

Point sur les travaux : toit de l'Eglise – logement de Couvaloup – Berges du Ru - Travaux sur le logement de Couvaloup

Sécuriser le Chemin de la Margotonne

Laurent Badol :

Rappel de l'appel à projet de la CCBD

Françoise Souchaud :

Installation de la fibre (Radio fibre) à partir du 1/07 Impasse de la Trusse.

Micheline Salaün :

Information sur la réparation du pylône de Montgaudet. La remise en service dépend de l'intervention d'Enedis (changement d'une logette qui a brûlé) -

Le logement vacant de Couvaloup est à refaire complètement : le budget a été prévu sur 2022. Voir à terme pour un agrément CAF (APL)

Daniel Sourd

Plus de panneau du hameau « Montgaudet »

ACHAT GROUPÉ
VOUS AVEZ BESOIN DE FIOUL ? NOUS AUSSI

Informations et inscriptions
auprès de la mairie
du 1er au 8 juillet inclus

Livraison dès la semaine n°28 ou n°29
(en fonction de la disponibilité du fournisseur)
Paiement directement auprès du fournisseur
lors de la livraison

Les festivités de l'été

La rentrée sera vite là !!

SOLEYMIEU lieu dit Montgaudet

Dimanche 7 Août 2022

15^{ème} FESTIVAL des VIEILLES MECANIQUES

Expo Tracteur, Batteuse, Auto, Moto

12h : Jambon à la broche

13h30 - 14h30 : Petit défilé

Après midi : Nombreuses animations



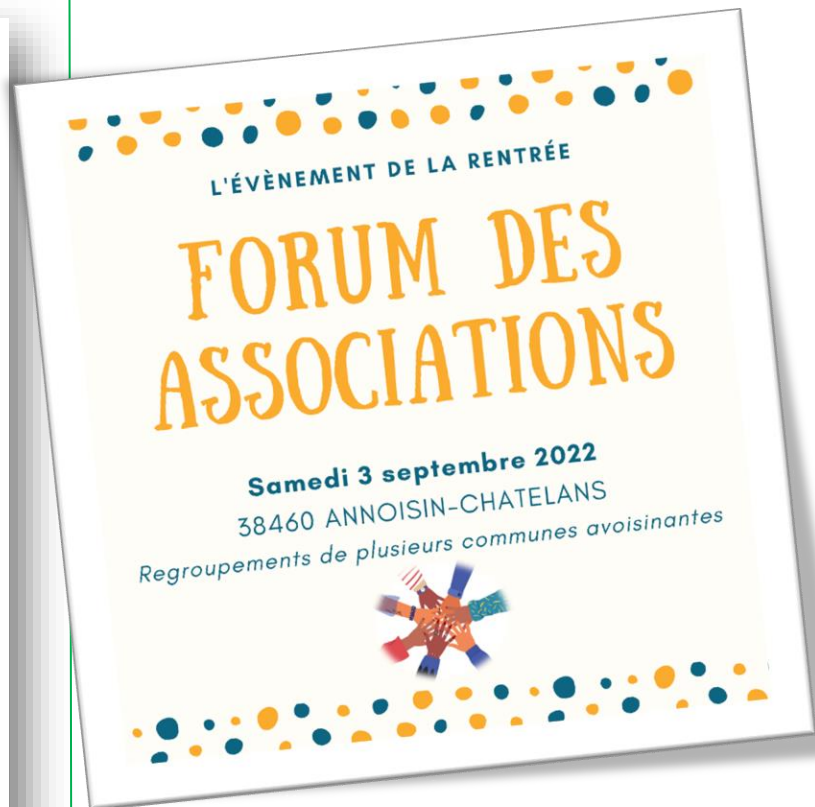
Buffet - Buvette - Tombola - Animation enfants



Tél Auto : 06 87 08 87 61

Tél. Défilé : 06 63 73 20 78 - 06 66 75 32 03

Renseignements : 06 60 50 28 56



Yoga à Soleymieu

L'association "Bien Vivre à Soleymieu" envisage la création de deux cours de Yoga au foyer de Soleymieu le mercredi matin et vendredi en fin de journée.

Vous êtes intéressé par une activité physique douce, adaptée à chacun et encadrée par une professionnelle ?



Nous vous invitons à nous contacter par SMS

06 81 97 34 53

En indiquant votre nom et vos coordonnées.



Minimum 10 participants pour créer un cours !
N'hésitez pas, contactez-nous !
Au plaisir de vous voir prochainement



Attention Renouvellement Carte Nationale d'Identité

Publié le : 22 juin 2022

À partir du 4 JUILLET 2022, sur décision du Ministère de l'Intérieur, le motif « changement d'adresse » pour le renouvellement de la carte nationale d'identité n'est plus valable ! Si vous avez rendez-vous à partir du 4 juillet 2022 ou les jours suivants pour ce motif « changement d'adresse », votre demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité ne sera pas acceptée et votre carte ne sera pas renouvelée.

Les demandes de renouvellement pour le motif « changement d'adresse » sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.



MAIRIE DE
SOLEYMIU
Isère



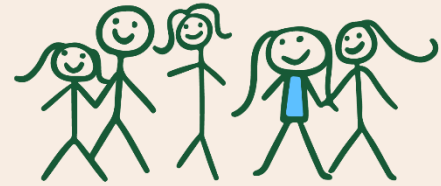
Nous sommes fermés
Du 1^{er} au 21 août inclus



En cas d'urgence
Astreinte
07. 57. 48. 21. 08



bonnes
VACANCES!



Quels sont les créneaux horaires pour
jardiner ou tondre
sans gêner mes voisins ?

bruits du voisinage

RAPPEL DES HORAIRES

En semaine : 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h



Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Différentes sanctions sont prévues selon le type de déchet et la manière dont on l'a sauvagement déposé. Le non-respect des modalités de collecte des déchets (contenant, tri, jour, ...) est sanctionné par une amende de 2^{ème} classe, soit 35 € qui peut s'élever jusqu'à 75 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours suivants et jusqu'à 150 € en cas de faute de paiement.

Des débris abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard).

Un affichage concernant la réglementation a été mis sur les différents panneaux d'informations du village, ainsi que vers les bacs de tri.